

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Bâtiment volaille de chair sur la commune principale de l'AIOT Chemin Keranval Guillaume Les Hauts 97434 ST PAUL.

La référence de votre dossier est A-3-L8VBWEZI et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/04/2023 à 08h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **91534438600015**

Raison sociale **GRAND FOND VANILLE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

50 CHE VANILLE

Guillaume Les Hauts

97434 ST PAUL

Signataire

Nom : **BOYER**

Prénom : **Ludovic**

Qualité : **Gérant**

Référent

Nom : **BOYER**

Prénom : **Ludovic**

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Bâtiment volaille de chair**

Description des activités :

Il s'agit de la construction d'un bâtiment d'élevage neuf de 800 mètre carré, (58,94m maximum de longueur, 15,4m maximum de largeur) , issu d'un transfert de quotas de production. Le projet comporte un seul corps de bâtiment composé d'une surface d'élevage de 802,11 m² et d'un local technique de 16,28 m². La surface de plancher totale du bâtiment sera de 818,39 m² et un volume d'environ 3200 m³. Par ailleurs, une poche de récupération des eaux de lavage de 20 m³ est également prévue à proximité immédiate du bâtiment.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Chemin Keranval Guillaume Les Hauts

97434 ST PAUL

X : 325782

Y : 7672929

Projection : UTM Sud - Fuseau 40

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 20240 Animaux-Eq	D	17600 X 1,15

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Il s'agit de fumier de volaille sur la base d'une litière de copeaux de bois, et des eaux de lavage du bâtiment. Les opérations d'enlèvement et d'épandage sont réalisées entre chaque bande.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
974026093	Sincere Jean Yves	1
974033440	Monteville Marie France	2
974032926	Boyer Gerald	3
974034111	Boyer William	4

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **26**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **2059**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **0**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **2059**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **2059**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Un congélateur de 200 litres servira de stockage des cadavres avant enlèvement par le service d'équarrissage. Les emballages divers seront stockés dans une poubelle dédiée et enlevés par les services de la voirie.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le bâtiment sera équipé d'extincteurs à poudre et d'une alarme.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

E.A.R.L. Grand Fond Vanille PC 2 plan de situation 1-1000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

